
EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 25
mars 2021 à 9h00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

CE21-062

ACQUISITION DES LOTS 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632,
5 140 716 DANS LE BOIS ET CORRIDOR FORESTIER MÉTROPOLITAIN
CHÂTEAUGUAY-LÉRY

ATTENDU QUE le bois et corridors forestiers métropolitain de
Châteauguay-Léry est identifié au Plan métropolitain d'aménagement et
de développement (PMAD) et que l'acquisition des terrains qui y sont
localisés permettra d'augmenter le pourcentage de milieux naturels
protégés sur le territoire de la Communauté et ainsi de contribuer à
l'atteinte de la cible de protéger 17 % du territoire de la Communauté
d'ici 2031 prévue au PMAD ;

ATTENDU QUE l'avis de conformité à l'égard du projet de règlement 215
de la MRC de Roussillon, émis le 6 novembre 2020 par la ministre des
Affaires municipales et de l'Habitation, indique que le ministère de
l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques et le
ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs « considèrent que ces
milieux ont un caractère écologique unique et important pour les espèces
floristiques à statut précaire et les espèces fauniques menacées
vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées » et recommandent,
en conséquence, « de renforcer les mesures de protection des milieux
naturels, dont les écosystèmes forestiers exceptionnels » ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon, dans une résolution adoptée le
27 janvier 2021, « sollicite le gouvernement du Canada, le
gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal
pour les contributions financières requises pour l'acquisition des terrains
privés à leur juste valeur en vue de constituer une aire protégée » dans
le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry ;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630,
5 140 632, 5 140 716 est admissible au Programme d'aide financière
pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue
sur le territoire métropolitain, qu'elle constituerait une contribution
importante dans la constitution éventuelle d'une aire protégée dans le
bois et corridors forestiers de Châteauguay-Léry et que la contribution
financière du gouvernement du Québec et de la Communauté est déjà
disponible au Fonds de développement métropolitain ;

...2/

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 25
mars 2021 à 9h00

Il est résolu:

- De demander à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, de contribuer à l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716 situés dans le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry, au deux tiers des coûts admissibles pour fins de subvention, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, l'autre tiers étant assumé par la Communauté ;
- D'autoriser le directeur général à entamer des démarches en vue de l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716, situés dans le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour un montant n'excédant pas la juste valeur marchande, telle qu'évaluée par un évaluateur agréé externe, jusqu'à concurrence d'un maximum ne dépassant pas 6 M\$ incluant les taxes et les frais afférents.

Certifié conforme

Secrétaire